



No de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 6 septembre 2024, 19 h 30 à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête	Anik Bois	Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur	Don Saliba	Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière adjointe, madame Jade St-Amour, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et tous les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

---

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

#### 1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2024.
- 1.4 Engagement et mandat en lien avec la demande d'autorisation ministérielle pour le prélèvement d'eau souterraine - 544, chemin du Tour-du-Lac.
- 1.5 Autorisation - Don à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation.
- 1.6 Autorisation - Soumission Foyers Ser-Tec - Achat d'un foyer extérieur.
- 1.7 Appui à la Fédération québécoise des municipalités - Nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance de la TVQ.
- 1.8 Autorisation - Soumission Défi Métal - Fabrication et installation de mains courantes extérieures - 544, chemin du Tour-du-Lac.

#### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) - Reddition de comptes.
- 2.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration - Circonscription électorale de Papineau (PPA-CE) - Reddition de comptes.

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.

#### 5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire - suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

#### 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Sortie des véhicules du service incendie - Rallye Défi - 6 au 8 septembre 2024.
- 6.2 Autorisation - Soumission l'Arsenal - Achat d'une pompe portative.



No de résolution  
ou annotation

- 6.3 Achat de 6 radios portatives pour le Service de sécurité incendie.
- 6.4 Adoption d'une directive concernant le taux de présence des pompiers.
- 6.5 Entente intermunicipale avec le SSI Chénéville.
- 6.6 Remerciements services rendus – Employé numéro 09-0190.
- 6.7 Autorisation – Délégation de compétence – Bryan Legault (pour une carte de crédit de 2000 \$).
  
7. **TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
  - 7.1 Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Dépôt demande pour le chemin du Tour-du-Lac – Mandat Groupe Laurence.
  
8. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
  - 8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 juillet 2024.
  - 8.2 Demande de permis de lotissement matricule 1282\_39\_7583.00\_0000.
  - 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 552-2024 concernant la garde et le contrôle des chiens.
  
9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**
  - 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
  
10. **ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**
  - 10.1 Activité à deux volets pour l'année 2025 – Solstice d'été et équinoxe d'automne.
  
11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**
  - 11.1 Autorisation - Offre de services de madame Sonia Pétrin Poulin – Mise à jour de la politique Municipalité Amis des Aînés (MADA).
  
12. **DIVERS**
  - 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
  
13. **PAROLE AU PUBLIC**
  
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

## 1. **CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ onze (11) personnes qui assistent à la séance.

### 1.1

**264-09-2024**  
**Ouverture de la séance**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 1.2

**265-09-2024**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le point 8.4 « Autorisation - Ajustement salarial pour l'employée du service de l'urbanisme numéro 05-0004 » soit retiré et reporté à une séance ultérieure;

**QUE** le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 1.3

**266-09-2024**  
**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 2 août 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 1.4

**267-09-2024**  
**Engagement et mandat en lien avec la demande d'autorisation ministérielle pour le prélèvement d'eau souterraine - 544, chemin du Tour-du-Lac**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon a mandaté Quebeceau Consultants inc. afin de soumettre pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le prélèvement d'eau souterraine et la conception d'un système de traitement d'eau souterraine;

**Il est proposé par Madame Anik Bois**  
**Et résolu**



No de résolution  
ou annotation

**QUE** la Municipalité s'engage à ce que :

- L'alimentation en eau de l'hôtel de ville est faite à l'aide du puits P1;
- Ce puits alimente plus de 20 personnes;
- Le puits P1 doit être autorisé selon le paragraphe 2° du 1er alinéa de l'article 22 de la LQE et l'article 168 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE);
- La qualité des eaux brutes venant du puits P1 ne respecte pas toutes les exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);
- Le système de traitement doit être autorisé selon le paragraphe 3° du 1er alinéa de l'article 22 de la LQE et l'article 177b du REAFIE;
- Une demande d'autorisation ministérielle doit être présentée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à cet effet.

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon mandate Quebeceau Consultants inc. à :

- Préparer et à présenter, au nom de la Municipalité de Lac-Simon, la demande d'autorisation ministérielle pour le prélèvement d'eau souterraine au puits P1 et la conception du système de traitement d'eau souterraine;
- Communiquer avec la direction régionale du MELCCFP pour le suivi de la demande.

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon s'engage à :

- Transmettre au MELCCFP l'attestation de conformité et un exemplaire du manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable au plus tard 60 jours après la fin des travaux;
- Utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon autorise le Maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents relatifs à la demande d'une autorisation ministérielle.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

1.5

268-09-2024

Autorisation - Don à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de la Banque Alimentaire de la Petite-Nation est d'offrir gratuitement de l'aide alimentaire à la population défavorisée ou dans le besoin de la MRC de Papineau;

**CONSIDÉRANT** la résolution 08-01-2024 de la politique de don 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a déjà donné un montant de 150 \$ au profit de la Banque Alimentaire plus tôt cette année;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon débourse un montant de 1 850 \$ à la Banque Alimentaire de la Petite-Nation;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

**ADOPTÉE** à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

1.6

269-09-2024

**Autorisation - Soumission Foyers Ser-Tec - Achat d'un foyer extérieur**

**CONSIDÉRANT** la demande de projet soumis au fonds des initiatives de commémoration du 350<sup>e</sup> anniversaire de la Seigneurie de la Petite-Nation;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette demande, l'achat d'un foyer extérieur est proposé;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues;

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte la soumission de Foyers Ser-Tec et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque au montant de 7 000 \$, plus les taxes applicables;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-01000-702.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

1.7

270-09-2024

**Appui à la Fédération québécoise des municipalités - Nouvelle formule de partage de la valeur de la croissance de la TVQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la formule actuelle de partage de la valeur de la croissance de la TVQ favorise les grands centres;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 décembre 2023, le gouvernement du Québec, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités ont signé la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, afin de remplacer la formule actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** cette déclaration comprend l'engagement du gouvernement d'intégrer dans une loi le principe du partage de la valeur de la croissance de la TVQ et la mise en place d'une nouvelle formule de partage de la valeur de cette croissance;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur de cette croissance connaîtra une progression très importante qui permettra à toutes les municipalités de recevoir davantage, année après année;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel qu'une formule de partage équitable soit mise en place;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités recherche l'équité en faveur de toutes les régions du Québec;

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil offre son appui à la FQM en transmettant une lettre au député fédéral d'Argenteuil - La Petite-Nation, monsieur Stéphane Lauzon afin de demander à ce dernier d'apporter son soutien à la proposition adoptée par les régions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

1.8

**271-09-2024**

**Autorisation – Soumission Défi Métal – Fabrication et installation de mains courantes extérieures – 544, chemin du Tour-du-Lac**

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission numéro S-28 de l'entreprise Défi Métal, datée du 27 août 2024, au montant de 11 740 \$, plus les taxes applicables pour la fabrication et l'installation de quinze mains courantes extérieures au nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel situé au 544, chemin du Tour-du-Lac;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de rendre conforme et sécuritaire l'accès extérieur au bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque à l'ordre de Défi Métal, au montant de 11 740 \$, plus les taxes applicables;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-01000-106.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1**

#### **Dépôt des rapports administratifs**

Les rapports administratifs du mois d'août ont été déposés.

### **2.2**

#### **Dépôt de la correspondance**

La correspondance du mois d'août a été déposée.

### **2.3**

**272-09-2024**

**Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) –  
Reddition de comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon est éligible de recevoir une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux de démolition de l'intérieur du nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel sont terminés;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finales;

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes modalités s'appliquant à elle.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

## 2.4

**273-09-2024**

**Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Projets particuliers d'amélioration – Circonscription électorale de Papineau (PPA-CE) - Reddition de comptes**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ avant taxes relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

### 4. GESTION FINANCIÈRE

#### 4.1

**274-09-2024**

**Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption**

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;**

**EN CONSÉQUENCE :**



No de résolution  
ou annotation

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois d'août, totalisant la somme de 176 230,04 \$ et portant les numéros 18538 à 18580;
- Dépôts directs totalisant la somme de 255 722,55 \$;
- Prélèvements totalisant la somme de 92 522,51 \$;
- Salaires des employés pour la période du 21 juillet au 17 août 2024, pour un montant total de 204 857,34 \$;
- Rémunération des élus du mois de juillet 2024 pour un montant total de 9 916,60 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**Engagements de crédits**

*Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, madame Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.*

*Jade St-Amour*

Jade St-Amour, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

**5. COMMUNICATIONS**

**5.1**

**Mot du maire – résumé des rencontres et de la participation à des comités**

Monsieur le maire mentionne que les informations qui circulent sur les réseaux sociaux peuvent être fausses et que les jugements sont beaucoup plus faciles derrière un écran. Il mentionne aussi la démission de plusieurs élus municipaux dans les dernières années en raison de ce fléau sur les réseaux sociaux et qu'il faut toujours voir les deux côtés de la médaille avant de porter un jugement.

**6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

**6.1**

**275-09-2024**

**Sortie des véhicules du service incendie – Rallye Défi – 6 au 8 septembre 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi Rallye est un événement de grande envergure;

**CONSIDÉRANT QUE** la 32<sup>e</sup> édition se déroule du 6 au 8 septembre 2024, entre autres, sur une partie des territoires des municipalités de Lac-Simon et de Chénéville;

**CONSIDÉRANT QU'**une assistance a été demandée par le responsable de l'événement pour obtenir le service de premiers répondants ainsi que le service de sécurité incendie afin de superviser et de pouvoir intervenir en cas de besoin auprès des équipages;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise l'intervention des premiers répondants et des pompiers ainsi que la sortie des véhicules nécessaires au bon déroulement du Rallye Défi du 6 au 8 septembre 2024.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

## 6.2

**276-09-2024**

**Autorisation - Soumission l'Arsenal - Achat d'une pompe portative**

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission numéro SOUM076517 pour l'achat d'une pompe portative qui sera utilisée par le service de sécurité incendie lors d'interventions au montant de 15 500 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte la soumission de l'Arsenal et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque au montant de 15 500 \$, plus les taxes applicables;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-01000-111.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 6.3

**277-09-2024**

**Achat de 6 radios portatives pour le Service de sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service de sécurité incendie recommande l'achat de radios portatives afin que tous les pompiers soient adéquatement équipés dans le cadre de leur travail;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le conseil autorise l'achat de 6 radios portatives au montant de 8617,90 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-01000-111.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 6.4

**278-09-2024**

**Adoption d'une directive concernant le taux de présence des pompiers**

**CONSIDÉRANT QU'**il est important d'établir les normes concernant l'obligation des pompiers à respecter un taux de présence au sein du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** trois sphères sont affectées par cette obligation, soit lors des pratiques, des événements et des interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de sécurité incendie recommande cette directive;

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil adopte une directive concernant le taux de présence des pompiers.

**POUR = 5**

**CONTRE = 1**

**ADOPTÉE à la majorité**



No de résolution  
ou annotation

## 6.5

**279-09-2024**

### **Entente intermunicipale avec le SSI Chénéville**

**CONSIDÉRANT** l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec le SSI de Chénéville;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la *Loi sur la sécurité incendie* L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie avec la Municipalité de Chénéville pour une période d'un an;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon s'engage à avoir signé, au plus tard le 31 janvier 2025, une entente pour les années 2026, 2027 et 2028;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise le maire ainsi que la direction générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 6.6

**280-09-2024**

### **Remerciements services rendus – Employé numéro 09-0190**

**CONSIDÉRANT QUE** la probation de l'employé 09-0190 au sein du Service de sécurité incendie tire à sa fin en octobre 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction ne recommande pas sa permanence;

#### **POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le directeur du Service de sécurité incendie remercie l'employé numéro 09-0190 pour les services rendus;

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 6.7

**281-09-2024**

### **Autorisation – Délégation de compétence – Bryan Legault (pour une carte de crédit de 2000 \$)**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Bryan Legault, effectue souvent des achats dans le cadre de ses fonctions;



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales - No 4614-MST-spécial

## EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel  
Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document au nom de la Municipalité de Lac-Simon pour procéder à la demande d'une carte de crédit permettant une limite de dépenses à 2 000 \$ dans le cadre de ses fonctions.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

### **7.1**

**282-09-2024**

**Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Dépôt demande pour le chemin du Tour-du-Lac – Mandat Groupe Laurence**

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

1. L'estimation détaillée du coût des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable;

**QUE** le Conseil mandate la firme Groupe Laurence afin que celle-ci puisse déposer la demande et effectuer les suivis relatifs au Programme d'aide à la voirie local (PAVL).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## **8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **8.1**

**Dépôt du procès-verbal du CCU du 12 juillet 2024**

Le procès-verbal du CCU du 12 juillet a été déposé aux membres du Conseil pour analyse.



No de résolution  
ou annotation

## 8.2

283-09-2024

**Demande de permis de lotissement matricule 1282\_39\_7583.00\_0000**

**CONSIDÉRANT** la demande de permis de lotissement # 2024-1009 déposée le 18 juin 2024 visant à remplacer les lots 5 870 377, 5 870 376, 5 870 375, 5 868 890 et 5 870 378 pour créer les lots 6 610 047, 6 610 048, 6 610 049, 6 610 050, 6 610 051, 6 610 052, 6 610 053, 6 610 054, 6 610 055, 6 636 963 et 6 636 964;

**CONSIDÉRANT** les dispositions contenues à la section 2.2 du *Règlement de lotissement U-23* en vigueur portant sur la cession de terrain ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espace naturels;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de permis de lotissement doit, avant son approbation, faire l'objet d'une résolution du Conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain dont la valeur doit être établie constitue une unité d'évaluation inscrite au rôle au moment du dépôt de la demande de permis;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur du terrain inscrite au rôle (83 200 \$) multipliée par le facteur du rôle (1.54) est de 128 128 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution de 5 % de cette valeur représente un montant de 6 406,40 \$;

### **EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier  
Et résolu**

**QUE** la Municipalité de Lac-Simon accepte, dans le cadre de la demande de permis de lotissement # 2024-1009, la contribution en argent représentant un montant de 6 406.40 \$;

**QUE** conformément à l'article 4.2.2, al. 1, par. 4° du *Règlement sur les permis et certificats U-21*, le montant doit être versé à la Municipalité avant l'approbation du permis de construction et sous réserve du plein respect des dispositions réglementaires;

**QUE** le montant versé en application de la présente résolution soit affecté à un fonds spécial, conformément à l'article 117.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 8.3

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 552-2024 concernant la garde et le contrôle des chiens**

Madame Anik Bois, conseillère, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 552-2024 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil concernant la garde et le contrôle des chiens. Le projet de règlement est déposé aux membres du conseil et est également sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

## 9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

### 9.1

**Aucun dossier à l'ordre du jour**



No de résolution  
ou annotation

## 10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

### Compte-rendu de la fête citoyenne 2024

Madame la conseillère Chantal Crête remercie la population d'avoir participé en grand nombre à la fête citoyenne le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Malgré un peu de pluie et le manque de nourriture momentané qui fût un beau problème, cela n'a pas empêché les citoyens de festoyer pour autant. Elle mentionne aussi qu'il y a un Club de bridge, que des cours de Yoga débutent la semaine prochaine et que d'autres activités sont à venir dans le nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel.

#### 10.1

**284-09-2024**

**Activité à deux volets 2025 (Solstice d'été et équinoxe d'automne)**

**CONSIDÉRANT** la proposition reçue de monsieur Mario Legault pour de nouvelles activités en 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** ces activités sont ciblées lors du solstice d'été et de l'équinoxe d'automne afin de célébrer les cycles naturels et les traditions autochtones;

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition mentionne l'utilisation du chemin du Parc pour les deux activités en y incluant des activités de courses, des jeux de plein air, des ateliers de santé, une marche sur la piste cyclable ainsi que divers kiosques en lien avec de l'équipement sportif, la nutrition et les traditions autochtones;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget pour l'événement sera présenté au Conseil pour approbation;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accepte la proposition de monsieur Mario Legault pour les activités à deux volets pour l'année 2025 ;

**ET QUE** le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer tous les documents relatifs à cette proposition afin que les activités se déroulent selon la proposition établie.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

### Suivi - Politique familiale

Madame la conseillère Chantal Crête mentionne que la politique familiale a été présentée aux citoyens lors de la fête citoyenne le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

#### 11.1

**285-09-2024**

**Autorisation - Offre de services de madame Sonia Pétrin Poulin - Mise à jour de la politique Municipalité Amis des Aînés (MADA)**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de madame Sonia Pétrin Poulin pour la gestion de la mise à jour de la politique MADA au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit mettre à jour la politique MADA afin de mieux répondre aux besoins changeant de sa population;

**EN CONSÉQUENCE :**



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

QUE le Conseil accepte l'offre de service de madame Sonia Pétrin Poulin au montant de 15 000 \$, plus les taxes applicables pour la gestion de la mise à jour de la politique MADA;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70170-419.

ADOPTÉE à l'unanimité

**12. DIVERS**

**12.1**

**Séance d'information projet minier - La Loutre**

Madame la conseillère Chantal Crête invite la population à se présenter à la troisième séance d'information concernant le projet minier La Loutre qui aura lieu sous le dôme à St-Émile-de-Suffolk le 15 septembre prochain.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**14.1**

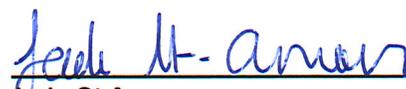
286-09-2024  
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h 34.

ADOPTÉE à l'unanimité

  
\_\_\_\_\_  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Jade St-Amour  
Directrice générale et  
greffière-trésorière adjointe